## Liaison aérienne à 63 000 volts PAMIERS - SAVERDUN

Extrait de plan parcellaire au 1/2500 ème COMMUNE DE PAMIERS

NOM: (PR) COMMUNE DE PAMIERS
MADAME LA MAIRE

FREDERIQUE THIENNOT

Reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent extrait du plan

parcellaire.

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240206-24\_17142-DE Date de télétransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 16/02/2024

En qualité de : Propriétaire

HIENNOT Pour ac

Pour accord le : 8 FEV. 2025ignature :



135 Système de coordonnées : RGF 93 429 Support no A deposer 27 là déposer support n°1 à déposer Section Ż POSTE ELECTRIQUE DE PAMIERS a implanter Support n IN Poste à déposer support du à implanter Portique Pamiers رص 4-205 373 10 THIENNY Marie 290 375

Pour le cas où le propriétaire ferait des travaux, quelle que soit leur nature, dans la bande de servitude de la ligne aérienne ou à proximité de cette bande, il devra déposer

une Déclaration de projet de travaux (DT) et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), conformément à la réglementation en vigueur.

MAIRI